



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA THUILE

### Séance du jeudi 01 octobre 2020

Convocation : 25/09/2020

Affichage : 29/09/2020

Nombre des membres  
afférents au conseil  
municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part aux  
délibérations : 10

L'an deux mil vingt, le 01 du mois de Octobre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mesdames Cécile MONGELLAZ TUCOULAT, Magali CARREL DEUEZ  
Messieurs Dominique POMMAT, Jean François POITOU, Benjamin CAILLET,  
Bertrand FAUCONNIER, Mathieu CARIN, Grégory GUEUDRE

M. Louis PIENNE a donné procuration à Cécile MONGELLAZ TUCOULAT  
Mme Emilie VITALE a donné procuration à Mathieu CARIN

#### 1) Report des coupes ONF

Le maire présente la demande ONF de report des coupes prévues : marché du bois saturé et difficultés pour commercialiser le bois (bostryche, chablis)

Adopté à l'unanimité.

#### 2) Demande d'acquisition de parcelles communales

1) Les Poncets : parcelle n° A 186 (280 m<sup>2</sup>) afin de déplacer chenil et bucher pour prolonger le chemin d'accès desservant les deux parcelles constructibles de l'OAP des Poncets.

La commune propose la vente au prix de 2.50€ le m<sup>2</sup> prix identique aux parcelles "potagères" vendues en 2015 à la Rongère.

L'acquéreur ne souhaite pas acheter à ce prix là. Il se renseigne sur les frais et reviendra vers nous avec une proposition de tarif qui sera de nouveau examinée en conseil.

2) Le Crouzat parcelle n°B465 (12000m<sup>2</sup>) pour établir un verger et un chenil. Le pré est actuellement fauché par un exploitant agricole qui souhaite en conserver l'exploitation. (Préemption possible) Les deux parties ont été mises en relation. Ils reviendront vers nous après avoir échangé sur ce sujet. Cela sera réexaminé lors d'un prochain conseil.

#### 3) Approbation de la convention de portage EPFL

Lors d'un précédent conseil en 2019 il avait été décidé l'acquisition de 3.6 hectares au chef lieu. (Succession). Le maire présente le projet de portage financier de l'acquisition des parcelles.

Le portage est réalisé par l'EPFL.

Le taux de portage annuel est de 2 % les 3 premières années puis annuités constante, le cout du portage est de 1508.18 euros sur les 10 ans

Vote : 3 abstentions et 7 votes pour

#### **4) Demande de subvention pour la prestation chambre d'agriculture pour l'accompagnement de la commune dans le renouvellement des baux ruraux :**

Les baux arrivent à échéance en mars 2021 .La commune souhaite obtenir un état des lieux exact des exploitants et des parcelles. De plus la commune souhaite garantir leur entretien. Une demande d'accompagnement a été faite auprès de la chambre d'agriculture qui conduirait des entretiens individuels et 2 réunions (agriculteurs exploitants/autres locataires) et une réunion publique.

Une synthèse sera établie avec création d'une carte identifiant ce qui est exploité et ce qui est libre; la commune souhaitant répondre à des demandes d'installation. (maraîchage, et autres cultures.) Enfin, des clauses environnementales garantissant l'entretien des parcelles récemment débroussaillées seront ajoutées.

Devis total de 7380 euros. Le conseil accepte de faire des demandes de subventions : Natura 2000, aide départementale, aide de Grand Chambéry.

Adopté à l'unanimité

#### **5) Demande de subvention trame verte et bleu**

Action de coupe sélective de résineux et débroussaillage sur des pelouses sèches et zones Natura 2000 communales.

La commune engagera 4500 euros équivalant à 4 jours de débroussailllements sur le mandat cela permettra de mobiliser 22500 euros.( fonds européen)

Adopté à l'unanimité

#### **6) Adhésion à la convention proposée par le Centre de Gestion 73 sur les dossiers de retraite**

Mr POITOU (1<sup>er</sup> adjoint) présente le service proposé par le CDG73 pour les dossiers de retraite La commune signe une convention et paiera ensuite l'accompagnement du salarié. C'est une possibilité pas une obligation. Un devis sera établi en fonction des prestations retenues et soumis au vote du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

#### **7) Installation de la Commission Consultative de l'Imposition Directe (CCID)**

La commission se prononce sur l'imposition des locaux d'habitation recensés par la direction générale des finances publiques.

6 titulaires et 6 suppléants sont proposés au conseil par Monsieur le Maire.

Les personnes proposées sont à la fois des nouveaux arrivants et des natifs de la commune.

Adopté à l'unanimité

#### **8) Installation de la commission électorale**

Il est proposé d'avoir un deuxième titulaire qui soit un nouvel arrivant sur La thuille afin qu'il y ait un panachage pour que les deux membres connaissent aussi bien les anciens que les nouveaux habitants de la commune.

Vote : 1 abstention / 9 votes pour

## **9) Présentation des nouveaux tarifs périscolaires**

Présentation des nouveaux tarifs, s'appliquant à la cantine et la garderie, 1 seule tranche horaire pour la garderie, tarif dégressif pour 2 enfants. Condition d'annulation des repas et de majoration du tarif.

Vote : 1 abstention et 9 votes pour

## **10) Délibération adoptant le nouveau règlement du service périscolaire**

Présentation du nouveau règlement du périscolaire (cantine, garderie) incluant les nouveaux tarifs, le paiement par carte bancaire, et des annexes diverses ( autorisation de demande d'hospitalisation, fiche renseignements sur les personnes autorisés à venir chercher l'enfant...)

Vote : 1 abstention 9 votes pour

## **11) Attribution des conseillers**

Mr CARIN ne souhaite pas prendre d'attributions au sein de la commune

## **12) Installation d'un deuxième élu délégué et modification des indemnités du Maire**

Monsieur Bertrand Fauconnier devient deuxième élu délégué en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'informatique.

Aucune augmentation globale des indemnités des élus puisque Monsieur le Maire abaisse son indemnité (à 735,10 euros) pour que le conseiller perçoive la même indemnité que les adjoints et l'élu délégué déjà en place ( 256.70 €)

Vote : 3 contre 7 pour

## **13) Complément de délégation au Maire**

- Fixer dans les limites déterminées par le conseil les tarifs des droits de voirie de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics
- créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux avec un engagement du maire de passer en conseil toutes modifications

Adopté à l'unanimité

## **14) Création du poste d'agent d'entretien**

Création d'un contrat d'embauche en CDD pour le poste d'agent d'entretien .Le nouveau contrat débutera le 16/10/2020. Le type de contrat a été validé avec le Centre de Gestion 73.

Adopté à l'unanimité

## **15) Délibération modificative du poste de secrétaire de mairie**

Marie Foray est actuellement sur un contrat de portage avec le CDG73 jusqu'au 2 novembre 2020. Une correction des indices brut et majoré publiés dans l'annonce doit être faite afin que lors de son embauche par la commune Madame Foray ne soit pas pénalisée.

Adopté à l'unanimité

### **16) Point d'information sur la situation covid-19 et la location de la salle des fêtes**

Suite à l'arrêté préfectoral du 27/09 les nouvelles règles de location de la salle des fêtes ainsi que le protocole sanitaire sont affichés en salle des fêtes. Un engagement spécifique est signé par les locataires ( pas plus de 30 personnes, respect des distanciations...) Des produits adaptés sont remis pour le nettoyage de la salle des fêtes .

### **17) point supplémentaire à l'ordre du jour : Suppression du poste du rédacteur de 9 ème échelon pour le poste de secrétaire de mairie**

"Nettoyage" technique de notre cadre d'emploi  
Adopté à l'unanimité.

### **18) point supplémentaire : mise en concurrence des opérateurs téléphoniques avec groupement d'achat Grand Chambéry**

21 communes sur 38 se sont déjà déclarées intéressées par l'inscription à ce groupement de commande. Ceci dans le but de baisser le budget télécoms

Vote : 2 abstentions 8 votes pour

### **Point abordés par Mr CARIN :**

- question sur le dossier des dos d'ânes de Morion qui ne sont pas aux normes( comme 80% des ralentisseurs posés)

La commune a fait raboter le premier (520 €) considérant que les habitants du haut n'en veulent plus et ceux du bas veulent les garder...

Mr CARIN demande que cette route devienne une route uniquement pour les riverains ou une route à sens unique. Mr le maire propose une concertation avec les riverains pour recueillir leurs avis.

- où en est la restauration de la salle polyvalente suite aux tags fait par deux jeunes Thuilards puisque la mairie a reçu l'argent de l'assurance ?

Les travaux ont été faits le 1<sup>er</sup> octobre. Mr Poitou signale le fait que les auteurs de la dégradation ne répareront pas leurs dégâts.

- où en est l'adressage ? La mairie a reçu l'autorisation du conseil départemental d'engager les travaux le 14 septembre 2020. Le département financera la dépense à la hauteur de 45%.

- concernant les réunions d'équipe, M. Carin demande communication des compte rendu  
M. Le Maire convie M. Carin à y participer.

### **Point abordé par Mme MONGELLAZ TUCOULAT :**

M. CARIN a-t-il pu s'occuper de l'enregistrement des conseils municipaux ?  
Il va s'en occuper.

### **19) Questions du public**

- Que faites vous par rapport à l'accumulation des déchets ? L'employé communal a droit à des congés les élus ainsi que le maire assurent déjà le ramassage des poubelles le dimanche.

- déchetterie mobile à Puygros : pourquoi n'y a-t-il pas eu plus d'informations ?

Simple affichage car une date va être prise pour La Thuile. Lorsque qu'une date sera arrêtée les habitants demandent à être prévenus un mois avant, afin de pouvoir stocker chez eux leurs déchets plutôt que de les descendre.

- miroir à la Guillère : très bonne idée mais pourquoi un stop ?

Le stop est une obligation légale.

- Mme Bournonville n'a toujours pas eu les actes notariés liés aux échanges des marais.

Elle est invitée à se rapprocher de son notaire.

- convocation tardive au conseil : absence du maire et de la secrétaire de mairie (en arrêt)

-Mr Bournonville considère que les questions qu'il a posé le 28 juillet n'ont pas été correctement transcrites.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil municipal suivant pour en faire la remarque. Les élus sont disponibles par téléphone ou mail.

- Les titulaires de baux non agriculteurs peuvent ils bénéficier des débroussailllements qui vont être fait au titre des trames vertes et bleu?

C'est le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges qui décide des parcelles .

- Dans les baux ruraux il faudrait enlever les grillages fixes quadrillés car les ronces poussent et s'amoncellent au fil des années. De plus ce type de grillage pose problème par rapport à la faune sauvage. Les élus sont en accord avec cette remarque et demandent à l'ACCA de leur signaler les emplacements incriminés.